



AVIS

Conseil Économique Social & Environnemental Régional



Avis sur « Investir dans l'éducation : convention ANRU – Internat de la réussite du lycée Modeste Leroy à Evreux »

Résultat du vote :

UNANIMITÉ

**Rapporteur :
M. Christophe LEROY**

La Région s'est associée au Rectorat pour créer un internat d'excellence, ou internat de la réussite, au sein du Lycée Modeste Leroy, quartier Netteville, à Evreux, zone en tension en termes de capacité d'accueil en internat.

Tout en favorisant la création de 30 places supplémentaires, portant le nombre de places à 164, dont 48 pour les filles, ce projet vise l'accueil d'élèves motivés issus des quartiers de la politique de la ville, auxquels il est proposé un projet éducatif d'accompagnement pour favoriser leur réussite et leur ambition à poursuivre des études. Il bénéficie à ce titre d'un cofinancement à 50% de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) en sa qualité d'opérateur pour la mise en œuvre des projets ayant reçu un avis favorable du comité de pilotage du PIA (Programme Investissements d'Avenir) relatif aux internats.

Il est proposé d'approuver les termes de la convention entre la Région et l'ANRU, pour l'extension de l'internat à horizon novembre 2016, pour un coût total estimé à 830 000 €HT, financé à parité, soit 415 000 € chacun.

Le CESER note que ce projet s'inscrit dans les priorités stratégiques de l'avis qu'il a émis en mars 2015 sur la jeunesse, visant l'accompagnement de l'ambition dès le lycée. Il soulignait à cette occasion l'importance de la « *relance des internats dans lesquels sont inscrits des projets de vie sociale, accompagnée d'une sensibilisation des familles.* »

Il rappelle que ce projet, financé par un PIA avec des exigences en terme de mobilité sociale, doit favoriser l'accueil de tous les jeunes qui peuvent connaître des difficultés de mobilité sociale et géographique, pour lesquels l'accès à la voie professionnelle doit rester ouvert sur tout le territoire, y compris dans les établissements présentant une offre de formation professionnelle spécialisée. Le CESER souhaite que la Région reste particulièrement vigilante à la sélection des élèves en rapport avec ce principe.

Il se félicite enfin qu'il y ait 2 lits réservés aux personnes en situation de handicap moteur dans cette nouvelle structure.

Le Conseil Economique Social et Environnemental Régional donne un avis favorable à ce projet.